

Commune de
MOYENNEVILLE

PLAN LOCAL
D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
19 MARS 2018

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Moyenneville est alimentée en eau potable par un réseau qui est géré par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Moyenneville et Wacquemoulin. L'exploitation du réseau est confiée à SUEZ (Lyonnaise des Eaux), par contrat de prestation de services.

L'eau potable distribuée dans la commune provient d'une station de pompage située sur le territoire de Moyenneville, dans la partie sud du bourg à l'extrémité de l'impasse du Pré Villette.

L'eau est stockée dans un réservoir de 300 m³, situé en bordure du chemin de la Grande Haie.

L'eau est acheminée dans le village par une canalisation de diamètre 150 mm, qui alimente également la commune de Wacquemoulin via la rue de la Briqueterie. Le réseau d'adduction en eau potable présente des bouclages à hauteur des principales rues du bourg, mais pas toujours par des canalisations de diamètre supérieur ou égal à 100 mm (exemple de la rue de Gournay en 80 mm, et de la rue des Cordeliers en 60 mm).

La distribution de l'eau sur la commune est également assurée par des canalisations dites secondaires. De diamètre souvent inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau. Les constructions situées en impasse, et/ou en extrémité de réseau, sont alimentées par des canalisations en antenne (exemple de la rue de la Libération et de la rue des 14 Mines du Roy).

Par ailleurs, les analyses récentes de qualité de l'eau révèlent un taux de nitrates élevé, approchant 50 mg/L (teneur maximale).

Dans ce contexte de fragilisation de la ressource, il convient d'envisager un autre point de captage. Une étude est en cours dans la perspective d'une alimentation en eau depuis un nouveau point de captage à créer sur le territoire de la commune de Ferrières (géré par le Syndicat d'eau de Tricot). L'échéance de mise en œuvre de cette nouvelle alimentation en eau est incertaine (interrogations quant à son financement et donc au délai de réalisation).

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

ASSAINISSEMENT

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, qui est géré par le Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Aronde, qui regroupe les communes de Moyenneville, Wacquemoulin et Neufvy-sur-Aronde. L'exploitation du réseau est confiée à SUEZ (Lyonnaise des Eaux), par contrat d'affermage.

Le réseau collectif dessert l'ensemble du village de Moyenneville. En revanche, les constructions isolées (le moulin et les deux constructions situées plus au nord) disposent d'un assainissement individuel.

Les eaux usées dans le village de Moyenneville sont traitées à la station d'épuration située sur le territoire de Neufvy-sur-Aronde (station mise en service en 2005). D'une capacité nominale de 1 300 équivalents-habitants, cette station d'épuration est actuellement utilisée à environ 80 % de sa charge nominale. Elle est par ailleurs évolutive, tant sur le plan du traitement des eaux usées, que du point de vue de sa capacité. Les eaux épurées sont rejetées dans la rivière de l'Aronde.

En outre, le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, qui peuvent être associées à des conduites de refoulement et à des postes de relevage qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques. Le village de Moyenneville compte quatre postes de refoulement : à l'extrémité de la rue de la Briqueterie, à l'intersection de la rue de la Libération et de la rue des 14 Mines du Roy, à l'intersection de la rue du Puits Becquet et de la rue des Cordeliers, et à l'extrémité de la rue de Gournay.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Par ailleurs, le zonage d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 02/07/2001, confirme l'assainissement autonome pour les constructions isolées.

Le zonage d'assainissement des eaux usées est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ Concernant les eaux pluviales, la commune ne dispose pas de réseau collecteur. Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent vers l'exutoire principal qu'est la rivière de l'Aronde, dans la partie nord de la commune.

Par ailleurs, il n'est pas constaté sur la commune de désordres hydrauliques majeurs lors de fortes précipitations. Toutefois, lors de gros orages, c'est dans la partie basse située aux abords du fossé situé en contrebas de la rue du Puits Becquet qu'une accumulation d'eau peut être observée. La Commune veille par conséquent à l'entretien régulier de ce fossé et au maintien de sa fonctionnalité.

En outre, il est noté qu'un fossé situé dans le prolongement de la zone d'activités entre les lieux-dits « La Briqueterie » et « La Grenouillère », entre la voie ferrée et la rivière, mériterait d'être curé (fossé situé en continuité d'un collecteur en provenance de la rue de la Gare).

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes du Plateau Picard. Alors que la collecte est assurée directement par la Communauté de Communes, le traitement est transféré au Syndicat Mixte Départemental de l'Oise (issu de la fusion entre le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement et le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise).

La Communauté de Communes dispose de 4 déchetteries situées à Bulles, La Neuville-Roy, Maignelay-Montigny, et Saint-Just-en-Chaussée.